

L'AVENIR ENSEMBLE

Bulletin d'information de la Communauté de Communes de la Région
de MOLSHEIM-MUTZIG

Octobre 2010

N°13



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG

www.cc-molsheim-mutzig.fr

Communes membres

ALTORF
AVOLSHEIM
DACHSTEIN
DINSHEIM-
SUR-BRUCHE
DORLSHEIM
DUPPIGHEIM
DUTTLENHEIM
ERGERSHEIM
ERNOLSHEIM-SUR-
BRUCHE
GRESSWILLER
MOLSHEIM
MUTZIG
SOULTZ-LES-BAINS
WOLXHEIM

Editorial

Mesdames et Messieurs, Chers Concitoyens,



La Communauté de Communes est une structure très active, mais dont les politiques sont malheureusement encore très peu connues. Dans ce numéro, nous avons souhaité vous parler de l'eau. L'eau est source de vie, nous le savons tous. Elle est aussi un indicateur de la qualité de notre environnement.

Au fil des années, nous avons considéré que la problématique de l'eau sous ses différents aspects ne pouvait se traiter à l'échelle de chacune de nos Communes. En agissant de manière solidaire à l'échelle intercommunale, nous avons pu nous doter d'outils et de moyens nous permettant de mener des politiques publiques efficaces.

L'eau nous concerne tous. Il s'agit de l'eau de notre robinet, celle que nous buvons, des eaux usées que nous traitons dans nos stations d'épuration avant de les renvoyer vers le milieu naturel. Il s'agit aussi de la gestion de nos cours d'eau et de la protection des zones habitées contre les crues. L'amélioration de la qualité de l'eau, de la Bruche notamment, nous permet de voir avec bonheur le retour de poissons emblématiques, tel le saumon. C'est la raison pour laquelle, nous avons avec d'autres décidé de créer trois passes à poissons afin que ce grand migrateur puisse reconquérir la totalité de son milieu d'origine.

L'eau est au cœur de la vie, elle est aussi au cœur de l'action de notre Communauté de Communes qui par son travail permet d'entretenir et, vous l'avez compris, d'améliorer une part de notre environnement auquel nous sommes tous très attachés.

Bien cordialement à vous,
Laurent FURST

Président de la Communauté de Communes

Compétences

Logement social

Schéma de
Cohérence
Territoriale

Dév. économique

Dév. touristique

Aménagement
des cours d'eau

Assainissement

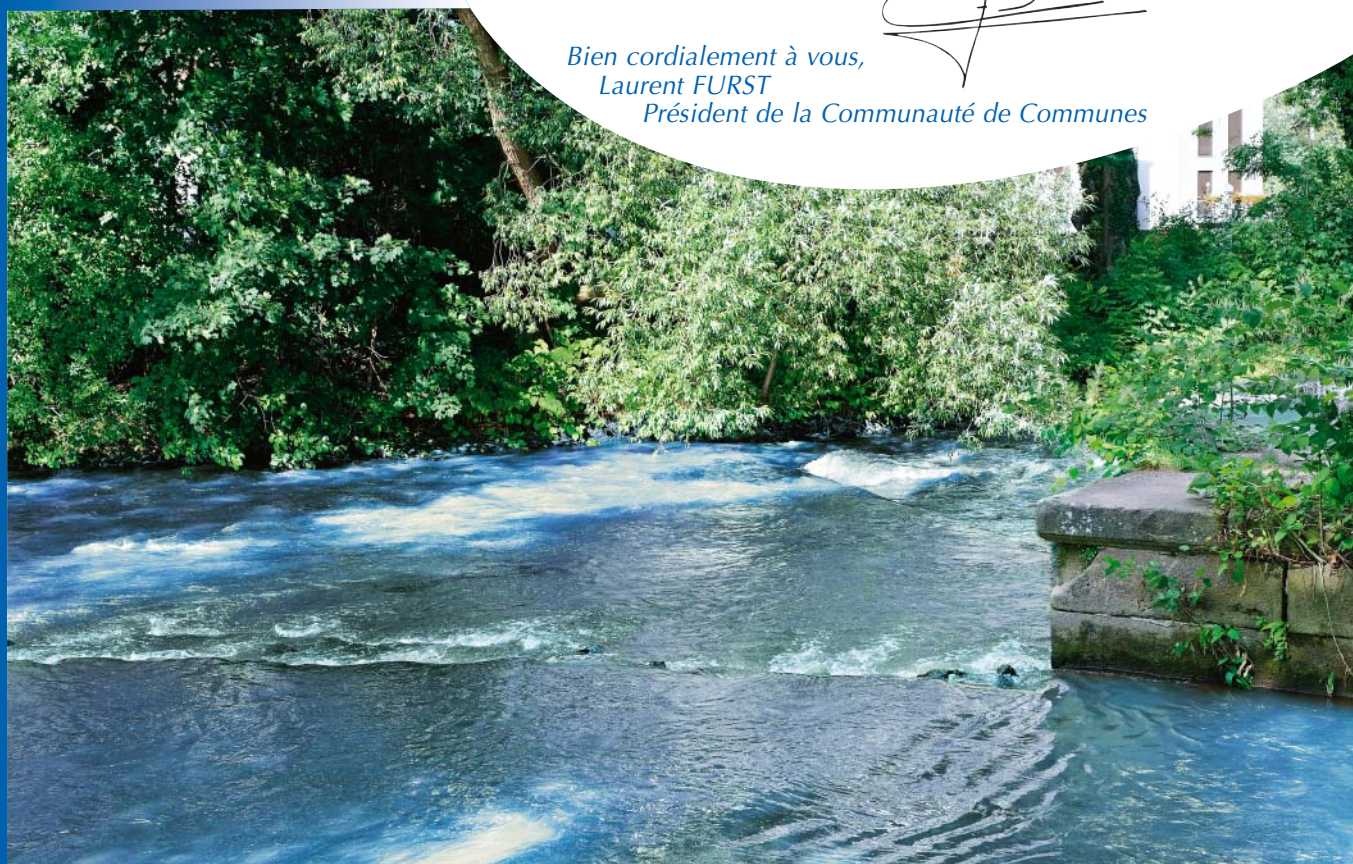
Eau potable

Piscines

Pistes cyclables

Système
d'Information
Géographique

Relais d'Assistants Maternelles





VILLAGE DE LOISIRS

Le début des travaux

Sur une emprise foncière de près de 9 ha, le projet se décompose en une partie orientée "Loisirs" et une partie "Commerciale".

La partie "Loisirs" est destinée à compléter l'offre culturelle et de loisirs sur notre territoire :

- un complexe cinématographique (9 salles),
- un bowling (24 pistes),
- deux restaurants,
- un restaurant Quick,
- un Centre de Fitness,
- un bâtiment "Jeux pour enfants".

La partie "Commerciale" est destinée à accueillir les activités commerciales manquant sur le territoire, ainsi que celles faisant l'objet d'un taux de fuite très important vers Strasbourg et l'Allemagne essentiellement, à savoir :

- vêtements et chaussures pour adultes,
- vêtements et chaussures pour enfants,
- jouets,

- meubles, objets de décoration et aménagement de la maison,
- animalerie.

Les travaux qui viennent de démarrer ne concernent que la partie "Loisirs", la réalisation de la partie "Commerciale" étant décalée d'environ une année.

12 ans de procédures...

C'est en 1998 que les premières tractations concernant le projet ont démarré. Ces 12 années ont été nécessaires pour notamment :

- s'assurer de la maîtrise foncière
- mettre les documents d'urbanisme en compatibilité
- déclarer le projet d'Utilité Publique
- réaliser des travaux d'aménagement importants sur la RD 339 au droit du site :
 - 2 x 2 voies avec terre-plein central
 - mise en place de l'éclairage public

- réalisation d'un giratoire d'accès
- réalisation d'une piste cyclable
- amener l'ensemble des réseaux : assainissement général, assainissement pluvial, électricité, eau, gaz...
- réaliser des fouilles archéologiques
- prendre des mesures de protection du grand hamster
- obtenir les permis de construire.



LE NOUVEL OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : UNE IMAGE D'EXCELLENCE...



L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM MUTZIG a regagné ses quartiers, Place de l'Hôtel de Ville, le 1^{er} juillet 2010.



Après 6 mois de travaux et près de 310 000 € d'investissement, le nouvel Office, plus fonctionnel et totalement relooké, a été inauguré le 9 juillet 2010 par Mme Marie-Reine FISCHER, Présidente de la Communauté de Communes, en présence de M. Joël BRÜCKMANN, Architecte de l'opération et de nombreux Maires et élus du secteur.

Les traditionnelles colonnes en grès de la façade sont désormais intégrées de manière moderne dans la devanture de l'Office dans le but d'apporter davantage de luminosité. A l'intérieur, le touriste est accueilli dans une atmosphère contemporaine et chaleureuse avec des comptoirs fonctionnels et sobres et des vitrines aux multiples éclairages changeants.



L'équipe de l'Office de Tourisme Intercommunal est enchantée par ce nouvel environnement de travail et compte bien faire partager son enthousiasme aux touristes en quête de découverte de notre belle région.



L'équipe de l'Office de Tourisme :
De gauche à droite : Mlle Emilie RAYNAUD, Mme Véronique KAMIR, Mme Malika CHERRAHI (Directrice), Mme Virginie REEB



L'eau est indispensable à la vie, aussi faut-il préserver nos ressources.

Mon objectif, avec les compétences des services de l'eau et de l'assainissement, est de gérer de manière optimum tous les éléments de la chaîne de distribution de l'eau et sa restitution dans le milieu naturel.

Nous sommes accompagnés en cela, techniquement et administrativement, par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.) et épaulés, financièrement, par le Conseil Général du Bas-Rhin et par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Pour ce faire, la Communauté de Communes investit dans l'eau potable et l'assainissement plus de 40% de son budget global, ce qui représente des sommes considérables.

Notre santé et l'environnement des générations futures sont à ce prix, mais cela ne suffit pas...

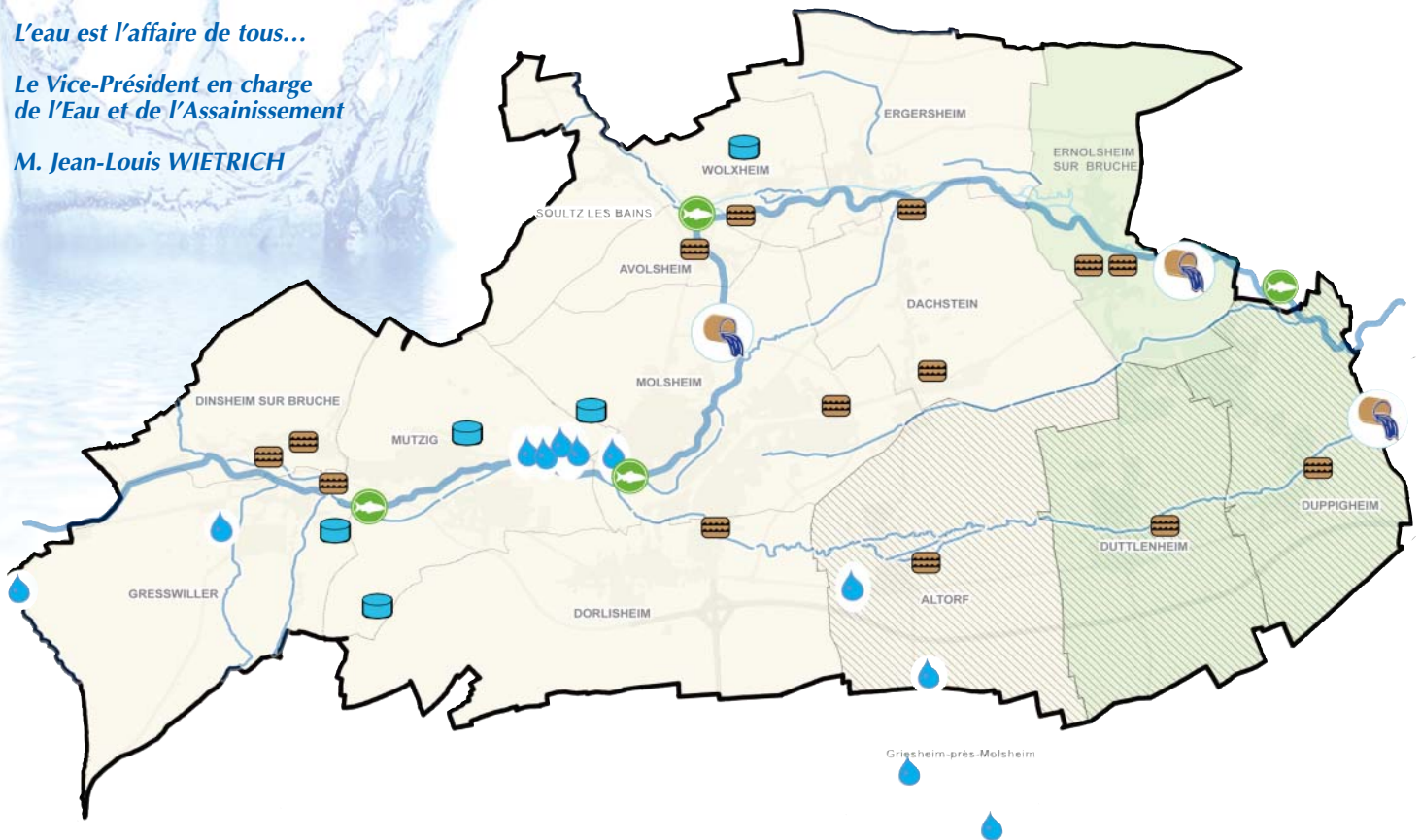
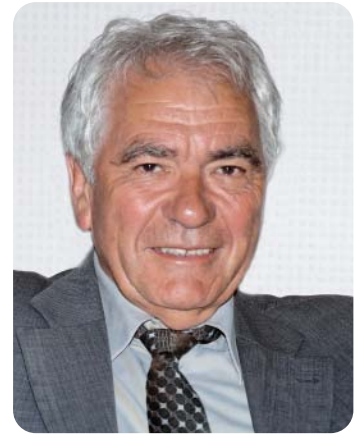
Nous allons ainsi, notamment, engager une action de protection des eaux souterraines avec nos partenaires traditionnels. Il est, en effet, important que le monde industriel, agricole et les particuliers adhèrent à cette démarche qui a pour but de protéger encore plus la qualité des ressources que nous puisons dans les nappes phréatiques.

Notre engagement mutuel est le gage de notre action pour la préservation du milieu naturel.

L'eau est l'affaire de tous...

Le Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement

M. Jean-Louis WIETRICH



Entretien écologique des cours d'eau



Passé à poissons

Alimentation en Eau Potable



Puits de captage



Réservoir

Assainissement / Epuration



Station d'épuration



Bassin d'orage

Collectivité compétente pour l'alimentation en eau potable ou l'assainissement :



Syndicat d'Assainissement de la Petite-Bruche



Syndicat des Eaux de Strasbourg Sud

Certaines Communes de la Communauté de Communes ont gardé, pour les services d'eau potable et d'assainissement, leur fonctionnement historique, dans une démarche de cohérence de gestion des réseaux et de maîtrise des investissements et des coûts d'exploitation.

Ainsi, les eaux usées des communes d'Altorf, Duttlenheim et Duppigheim sont traitées à la station d'épuration de Duppigheim relevant du Territoire de la Petite-Bruche, géré par le S.D.E.A. du Bas-Rhin.

Pour l'eau potable, les Communes d'Ernolsheim-sur-Bruche, Duttlenheim et Duppigheim contribuent, quant à elles, à la cohérence de la desserte du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud.

L'Eau de notre robinet

Un service géré par la CCRMM...

Depuis le 22 décembre 2006, la Communauté de Communes s'est substituée au Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs dans l'exercice de la compétence "EAU".

La Communauté de Communes est ainsi en charge de la production, du traitement, du transport et de la distribution de l'eau potable pour 11 de ses 14 Communes membres : ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM/BRUCHE, DORLSHEIM, ERGERSHEIM, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG, WOLXHEIM et SOULTZ-LES-BAINS.

La Commune de SOULTZ-LES-BAINS a rejoint, début 2010, la Communauté de Communes en quittant le Syndicat des Eaux du Kronthal, dont elle dépendait jusqu'alors.

Les Communes d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM sont, quant à elles, rattachées au Syndicat de Strasbourg Sud.

La population totale desservie par le réseau d'eau géré par la Communauté de Communes est de **27 005 habitants**, ce qui représente un total de **7830 abonnés**.

Le service de l'eau en chiffres...

- 11 : c'est le nombre de communes desservies par le service
- 27005 personnes bénéficient, au quotidien, de l'eau potable distribuée par la Communauté de Communes
- 7830 abonnés
- 10 sites de pompage d'eau potable
- 5 réservoirs
- 3565 : capacité en m³ des réservoirs
- 211,76 km : le réseau de distribution d'eau potable
- 4632 m³ : consommation d'eau sur le réseau
- 4 059 000 € : montant du budget de fonctionnement du service EAU 2010
- 4 793 200 € : montant du budget d'investissement du service EAU 2010
- 3,59 : c'est le prix moyen en € TTC d'un m³ d'eau (y compris abonnement compteur et traitement des eaux usées) au 1^{er} janvier 2010
- 112 prélèvements d'eau portant sur 152 paramètres ont été effectués en 2009
- 98 % : Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (analyses réglementaires DDASS)
- 100 % : Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

Le fonctionnement du service

La Communauté de Communes est compétente pour la réalisation, l'étude, l'amélioration, la rénovation, l'extension, le contrôle, l'entretien et l'exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

Cependant, depuis juillet 2007, elle a confié au S.D.E.A. (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin) l'exploitation de son réseau. Le S.D.E.A. exerce ainsi, pour le compte de la Communauté de Communes, les missions suivantes :

- le contrôle, entretien et l'exploitation des installations existantes,
- l'extension limitée aux branchements neufs,
- la gestion des abonnés (facturation).



Régis MULLER, Responsable Eau et Assainissement

L'eau de la CC, du captage...

L'eau distribuée par la Communauté de Communes est puisée à partir de 10 forages, qui captent la nappe libre des grès vosgiens, la nappe alluviale de la Bruche et la nappe alluviale du Rhin. Ces puits sont respectivement situés à :



A droite sur la photo : Guy SCHMITT, Maire de Soultz-Les-Bains lors du raccordement au réseau de la Communauté de Communes - janvier 2010

Le service "EAU et ASSAINISSEMENT" de la Communauté de Communes est géré par deux Techniciens : **MM Georges WEBER et Régis MULLER**. Ceux-ci réalisent notamment les différentes études, lancent les appels d'offres, assurent le suivi des marchés et des travaux structurants des réseaux d'alimentation en eau potable et en assainissement.

En 2009, la Communauté de Communes a consacré près de 1 120 000 € pour l'entretien et le fonctionnement de son réseau d'eau potable (pompage, traitement de l'eau, recherche de fuites, réparation sur réseau, gestion des abonnés...) et plus de 2 000 000 € pour la réalisation de travaux neufs.



Georges WEBER, Responsable Etudes et Travaux

- MUTZIG au STIERKOPF (5 puits),
- GRIESHEIM-près-MOLSHEIM (2 puits),
- ALTORF (2 puits),
- GRESSWILLER (1 puits).



Tête de Puits du Forage de GRESSWILLER

La capacité totale de production de ces puits s'éleve à **811 m³/heure** et le stockage de l'eau est assuré par **5 réservoirs** situés à MOLSHEIM, MUTZIG, WOLXHEIM, GRESSWILLER. En 2009, le service des eaux a produit un total d'environ **2 800 000 m³** d'eau.



Réservoir n° 3 du Stierkopf

... au robinet du consommateur !

L'eau potable est préalablement stockée dans ces 5 réservoirs, qui ont une capacité totale de réserve de **3565 m³** (20 % des besoins), dont 605 m³ sont consacrés à la réserve "Incendie". Ils permettent d'assurer la distribution pendant 6 heures en moyenne au cours de la journée de consommation de pointe. Ces réservoirs se remplissent la nuit et se vident le jour en fonction de la demande. Le réseau de canalisations, qui alimente les usagers est disposé en maillage sur les 11 Communes et a une longueur totale de **212 km**.

En 2009, c'est **2955 mètres** de conduites principales, qui ont été rénovés par la Communauté de Communes et près de 1200 mètres de nouvelles conduites, qui ont été installés. Le coût total de ces travaux s'est élevé à **1 200 000 €**.

Chaque jour, les habitants des 11 Communes desservies par le service de l'eau consomment plus de **4632 m³** d'eau, ce qui représente une consommation moyenne journalière par habitant de **170 litres/habitant/jour**.

Action de "Protection des Eaux Souterraines", un engagement destiné à garantir la qualité de l'eau

La Communauté de Communes a souhaité s'engager dans une action de protection des eaux souterraines. Cette opération, qui sera lancée prochainement, a pour objectif de sensibiliser les différents usagers (particuliers, collectivités, agriculteurs, viticulteurs...) à la nécessité de préserver la ressource précieuse que représente l'eau. Cette démarche participative et volontaire est destinée à faire évoluer les pratiques et à faire changer les mentalités : usage modéré des produits nettoyants, alternatives aux insecticides, aux pesticides, aux produits phytosanitaires, sensibilisation à la toxicité des huiles de friture, de vidange, des peintures et des colles...

Une eau de bonne qualité, sous haute surveillance

Parmi les missions du "service Eau" de la Communauté de Communes, il en est une essentielle : assurer la qualité de l'eau fournie aux consommateurs. Une eau destinée à la consommation humaine doit avoir des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques précises. Pour s'assurer de la potabilité et de la conformité de l'eau, cette dernière est soumise à de nombreux contrôles. Le Centre d'Analyses et de Recherches (CAR), sous le contrôle de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé), procède donc, de manière périodique, à des analyses réglementaires ; c'est ainsi que 112 prélèvements d'eau portant sur l'analyse de 152 paramètres relatifs à la bactériologie, à la physico-

chimie de l'eau et à la radioactivité ont été réalisés en 2009 sur l'eau distribuée par la Communauté de Communes.

Les propriétés de l'eau distribuée

Minéralisation moyenne* en mg/l :

- Chlorures : 48 mg/l
- Fluor : 0,26 mg/l
- Nitrates : 24 mg/l
- Sodium : 23 mg/l
- Dureté : de 16 à 32 °F
- pH : 7,3

* pondération 10 sites de captage

Le prix de l'eau

L'eau est une ressource naturelle gratuite et précieuse : c'est sa fourniture et son assainissement qui ont un coût...

La Communauté de Communes fixe le prix de la fourniture de l'eau potable et de l'assainissement une fois par an, par délibération.

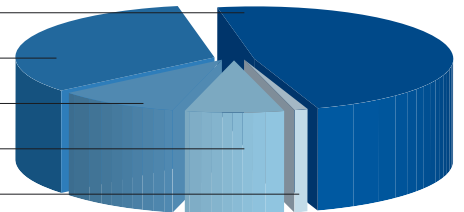
"L'EAU paie l'EAU", principe fondamental inscrit dans la Loi sur l'Eau de 1992, veut que la facture d'eau permette à la collectivité de couvrir la quasi-totalité des dépenses liées

aux investissements et au fonctionnement nécessaires à la gestion du service "Eau et Assainissement". La facture d'eau correspond aux coûts des services de fourniture d'eau potable (production, traitement éventuel, stockage, distribution, contrôle) et d'assainissement (la collecte, le transport des eaux usées, les contrôles), ainsi qu'à différentes taxes et redevances nationales (FNDAE, Agence de l'Eau).

Le prix moyen d'un m³ d'eau en 2010 est de **3,59 € TTC** pour une consommation de référence INSEE de 120 m³/ménage/an.

Décomposition d'une facture d'eau et Assainissement

- Assainissement et épuration 48 %
- Fourniture Eau Potable 33 %
- Lutte contre la pollution domestique 10 %
- Redevance collecte 8 %
- Préservation des ressources naturelles 1 %



Dans la salle de bain

- préférez la douche au bain
- ne laissez pas couler l'eau pendant la toilette, le brossage des dents...
- en attendant l'arrivée de l'eau chaude, récupérez l'eau froide pour arroser les plantes par exemple !

Pour les appareils ménagers

- Préférez les programmes courts ou économiques (40 % d'économie !)

- Remplissez bien la machine à laver (1 machine pleine plutôt que 2 à demi-charge).

Dans la cuisine

- Ne laissez pas couler l'eau inutilement pendant la vaisselle (3 minutes d'eau qui s'écoule c'est au minimum 18 litres ou 12 bouteilles d'eau minérale !)

Dans le jardin

- Raccordez vos gouttières à une cuve afin de récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage
- Arrosez le matin ou le soir pour limiter l'évaporation
- Arrosez moins souvent mais davantage
- Bon à savoir : un simple binage vaut deux arrosages !

Nos eaux usées et pluviales

Le service de l'assainissement en chiffres...

- 11 : c'est le nombre de communes desservies par le service
- 27400 personnes sont raccordées au réseau d'assainissement de la Communauté de Communes
- 7640 abonnés
- 2 stations d'épuration
- 61 déversoirs d'orage
- 11 bassins d'orage
- 5103 bouches d'égout
- 150 km de canalisations d'eaux usées
- 40 km de canalisations d'eaux pluviales

Chacun d'entre nous peut réduire la pollution à la source en faisant quelques efforts simples...

- réduisez votre utilisation de déchets toxiques liquides (eau de javel, soude, ammoniacque...). Les stations ne sont pas conçues pour éliminer de telles substances, ce qui veut dire qu'elles traverseront la filière de traitement et se retrouveront dans les boues d'épuration mais aussi dans le milieu naturel.
- Ne jetez pas dans les égouts vos huiles de friture ou huiles de vidange. La plupart du temps, ces huiles n'arrivent pas à la station car elles se sont solidifiées avant et risquent de former des bouchons...
- Ne prenez pas vos toilettes pour une poubelle : n'y jetez pas les lingettes, serviettes hygiéniques, coton-tiges... Lorsque ces déchets solides arrivent en entrée des stations, ils se coincent dans les grilles, bouchent les pompes, et perturbent le fonctionnement des stations.

Outre le réseau de collecte et les deux stations d'épuration, on compte **61** déversoirs d'orage, **5103** bouches d'égout, **11** bassins d'orages et



Bassin dépollution enterré à ERGERSHEIM

Le fonctionnement du service

Tout comme pour son service "Eau Potable", la Communauté de Communes gère la réalisation des travaux neufs (études, marchés, suivi...) et le S.D.E.A. exerce, pour son compte, les missions ayant rapport au contrôle et à l'entretien des installations existantes, aux raccordements neufs ainsi qu'à la gestion des abonnés.

L'Assainissement des eaux usées : un service incontournable pour préserver l'environnement et garantir l'hygiène publique...

Depuis 2001, la Communauté de Communes exerce la compétence "Assainissement" pour le compte de 11 de ses Communes membres : AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINLSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLSHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG SOULTZ-LES-BAINS et WOLXHEIM. Les Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM, quant à elles, sont dans une situation particulière puisqu'elles dépendent de la station d'épuration de DUPPIGHEIM, qui est gérée par le Syndicat d'Assainissement de la Petite-Bruche.

Le réseau d'assainissement

Long de **150 km** de canalisations d'eaux usées et de **40 km** de canalisations d'eaux pluviales, le réseau d'assainissement de la Communauté de Communes doit permettre l'acheminement des eaux usées vers les stations d'épuration de MOLSHEIM et d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.

Station d'épuration de MOLSHEIM

Construite en 1976, elle a été remise à niveau pour la "filière eau" en 2001 et pour la "filière boue" en 2009. Elle traite les effluents domestiques et industriels des Communes de DINLSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLSHEIM, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG et de STILL.



Celle-ci a une capacité de traitement de 32000 Equivalent/Habitant pour un débit traité de 10120 m³/j.

Station d'épuration d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Mise en service fin 2001, elle recueille les eaux usées et pluviales des Communes d'AVOLSHEIM, DACHSTEIN, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM/BRUCHE, SOULTZ-LES-BAINS, WOLXHEIM et d'une partie de la Ville de MOLSHEIM.

Celle-ci a une capacité de traitement de 18000 Equivalent/Habitant pour un débit traité de 4500 m³/j.



11 stations de pompage.

C'est au total **27400** personnes qui sont raccordées au réseau d'assainissement de la Communauté

de Communes, ce qui représente **7640** abonnés, qui ont rejeté un total de **1 400 150 m³** d'eaux usées en 2009.



Station de pompage à ERGERSHEIM



Déversoir d'orage rue des Jardiniers à MUTZIG

Au regard du budget qui lui est consacré chaque année, l'assainissement des eaux usées est l'une des principales compétences exercée par la Communauté de Communes. Pour l'année 2009, c'est en effet près de 1 400 000 € qui ont servi à l'entretien et au fonctionnement du réseau d'assainissement (curage, entretien des bassins et des branchements...) et plus de 1 700 000 € qui ont été consacrés à la réalisation de travaux neufs sur le réseau.

Ses principales réalisations :

- Extension de la station d'épuration de MOLSHEIM : mise à niveau des filières eau (2001) et boue (2009)
- Construction d'une nouvelle station d'épuration à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE en 2001
- Extension et renforcement des réseaux d'assainissement dans chaque Commune
- Etanchement des réseaux
- Mise en conformité des branchements particuliers
- Construction de déversoirs d'orage
- Construction de bassins de dépollution...

L'Assainissement, c'est quoi ?

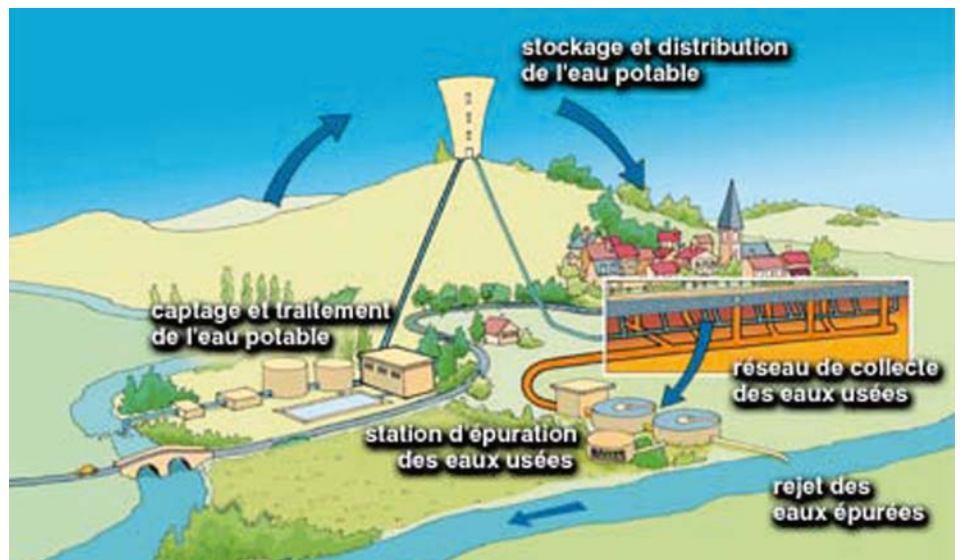
L'assainissement correspond à la collecte des eaux usées et pluviales, à leur transport puis à leur traitement en station d'épuration avant leur rejet dans le milieu naturel. L'assainissement des eaux usées est devenu un impératif pour nos sociétés modernes. En effet, le développement des activités humaines s'accompagne inévitablement d'une production croissante de rejets polluants. Les ressources en eau n'étant pas inépuisables, leur dégradation, sous l'effet des rejets

d'eaux polluées, peut non seulement détériorer gravement l'environnement, mais aussi entraîner des risques de pénurie. Nous disposons de ressources en eau suffisantes sur le secteur pour satisfaire nos besoins en quantité, mais le risque réside dans la détérioration de la qualité de ces eaux. Trop polluées, nos réserves d'eau pourraient ne plus être utilisables pour produire de l'eau potable, sinon à des coûts très élevés, du fait de la sophistication et de la complexité des

techniques à mettre en œuvre pour en restaurer la qualité. C'est pourquoi, il est indispensable de "nettoyer" les eaux usées pour limiter le plus possible la pollution de nos réserves en eau : rivières et nappes souterraines. Le grand chantier de l'après-guerre a consisté à mettre l'eau potable à la disposition de tous... Le grand défi actuel pour les collectivités territoriales, en matière de développement durable, est désormais celui de l'assainissement.

Les eaux usées peuvent être de 3 natures :

- les eaux domestiques, qui sont essentiellement chargées en pollution organique, en détergents, graisses, mais aussi en excréments, déchets solides...,
- les eaux industrielles, qui peuvent contenir des déchets solides, des solvants, des métaux lourds, des hydrocarbures, mais aussi des produits toxiques...,
- les eaux pluviales peuvent, elles aussi, constituer une cause de pollutions importantes des cours d'eau, notamment pendant les périodes orageuses car l'eau de pluie peut se charger en polluants au contact de l'air, des toits ou encore des chaussées.



Comment fonctionnent les stations d'épuration de la CC ?

Le système d'épuration utilisé par les stations d'épuration d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE et de MOLSHEIM est celui de la "boue activée en aération prolongée". Ce système est très répandu et utilise l'épuration biologique. Ces deux stations sont installées à l'extrémité du réseau de collecte, juste en amont de la sortie des eaux vers le milieu naturel. Elles rassemblent une succession de dispositifs,

empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux. La succession de ces dispositifs est, bien entendu, calculée en fonction de la nature des eaux usées recueillies sur le réseau et des types de pollutions à traiter.

Le traitement des eaux usées s'y déroule en 3 phases

- Une phase de pré-traitement qui consiste en l'élimination des gros débris solides, sables, corps gras, à l'aide de procédés de dégrillage, dessablage et de dégraissage. On enlève ainsi de l'eau les éléments grossiers et les sables de dimension supérieure à 200 microns ainsi que 80 à 90 % des graisses et matières flottantes (soit 30 à 40 % des graisses totales).
- Une phase de traitements biologiques : ces traitements sont indispensables pour extraire des eaux usées les polluants dissous, essentiellement les matières organiques (pollution carbonée, parfois azotée et/ou phosphatée). Les bactéries se développent dans des bassins alimentés d'une part en eaux usées à traiter et d'autre part en oxygène par des apports d'air. Les bactéries, en suspension dans l'eau des bassins, sont donc en contact permanent avec les matières polluantes dont elles se nourrissent avec l'oxygène nécessaire à leur assimilation.
- Dans tous les cas, la séparation de l'eau traitée et de la masse des bactéries (que l'on appelle "boues") se fait dans un ouvrage spécifique appelé "clarificateur". La conséquence de l'assainissement des eaux usées est : la production de boues d'épuration, constituées de bactéries mortes et de matières organiques minéralisées.



L'Eau de nos Rivières

Aménagement des cours d'eau

Les inondations sont le premier risque naturel pour notre Communauté de Communes.

De multiples situations et facteurs caractérisent ce phénomène naturel : crue des rivières, remontée des nappes phréatiques ou ruissellement occasionnant toujours plus de dégâts.

Si la lutte contre les inondations doit être envisagée à l'échelle du bassin versant, nous devons préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des zones de crues par la préservation des zones humides, garantes de l'alimentation de nos nappes souterraines.

Plus de 4 millions d'euros ont déjà été investis pour préserver votre sécurité. Les travaux hydrauliques sur Altorf, Duttlenheim et Duppigheim, prévus en 2011 protégeront également la population d'une crue majeure de la Bruche.

En conciliant des réponses techniques et des solutions d'aménagement du territoire, des ouvrages adaptés répondent aux différentes problématiques liées aux risques d'inondation.

Redonner leurs formes naturelles aux cours d'eau, restaurer les ripisylves le long des berges particulièrement soumises à l'érosion, enlever les accumulations de matériaux transportés par les flots (arbres, graviers...), créer des passes à poissons pour permettre aux saumons et aussi à tous les autres poissons migrateurs de frayer à nouveau dans nos rivières permet de retrouver un fonctionnement écologique satisfaisant et une diversité d'écoulement favorable à la vie piscicole.

Il nous appartient, Etat, collectivités, partenaires institutionnels et nous tous ensemble, en particulier aux riverains des cours d'eau, responsables de l'entretien de leur berge, de prendre conscience de ces risques majeurs et de ces enjeux écologiques fondamentaux.



La Communauté de Communes s'y engage.

Le Vice-Président en charge de l'Aménagement des Cours d'Eau
Guy SCHMITT

Qualité de l'eau de la Bruche

Grâce aux investissements réalisés sur les ouvrages d'épuration et de transport des eaux usées et aux moyens mis en œuvre pour en assurer l'entretien, les cours d'eau de la Communauté de Communes, et notamment la Bruche, répondent aux objectifs de qualité fixés par la réglementation.

Présentation

La Bruche et la Mossig sont les cours d'eau principaux qui traversent la Communauté de Communes. De ces deux axes, une dizaine d'affluents et affluents drainent notre territoire, c'est un linéaire de **75 km** de cours d'eau soit **150 km de berges**, que notre structure gère. La qualité des eaux de nos cours d'eau est bonne, sachant que cette qualité s'évalue au travers de trois indicateurs principaux : la qualité physico-chimique de l'eau, la diversité des espèces animales et végétales et le degré de naturalité (caractère sauvage).



Les cours d'eau de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

Les principales missions de la Communauté de Communes

Le Code Rural attribue l'entretien des cours d'eau non domaniaux aux propriétaires riverains.

Or, depuis des années, les berges de la Bruche et la Mossig ne font pas toujours l'objet d'un entretien régulier de la part des riverains. Les collectivités locales ayant la possibilité, dans certains cas, de se substituer à ces derniers, la Communauté de Communes a donc décidé, en date du 31 décembre 1997, de se doter de la compétence optionnelle "Exécution des travaux de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents".



Le service "Aménagement des Cours d'eau" est piloté par un technicien supérieur, en la personne de **M. Jean-Christophe RUEZ**.

L'entretien des cours d'eau et des digues de protection

Afin de mener à bien ses missions en matière d'entretien des cours d'eau et des digues de protection, un programme pluriannuel de 5 ans (2007-2012) a été mis en place. Ce programme est destiné à gérer les secteurs déjà restaurés et à prévoir l'entretien et les actions futures à mener.

Pourquoi ?

L'entretien des cours d'eau est indispensable en raison des boisements et ripisylves* abandonnés et des berges vieillissantes, qui provoquent des embâcles et des bouchons et contribuent ainsi à l'élévation du niveau des eaux en cas de fortes crues.

Les missions principales en matière d'entretien consistent, dès lors, à :

- enlever les embâcles dangereux dans le lit des cours d'eau
- entretenir les boisements de la ripisylve (hors période végétative) - abattage d'arbres - élagage
- planter des arbres et arbustes ripicoles autochtones
- consolider les berges érodées
- protéger les ouvrages hydrauliques existants.

*formations végétales, souvent boisées, qui affleurent les cours d'eau.



Un embâcle sur la Bruche

De même, afin de prévenir les risques d'inondation et conserver les berges en état, il est indispensable de procéder à un entretien régulier. Les 18 km de digues, gérés par la Communauté de Communes, sont ainsi fauchés de manière régulière et la végétation arbustive y est éliminée. Ce fauchage est réalisé une fois par an en automne, on parle alors de fauchage "tardif", dont l'objectif est de préserver l'environnement et plus particulièrement la faune.



Restauration de la digue d'AVOLSHEIM

C'est au total plus de **100 000 €** qui sont consacrés annuellement à l'entretien des berges et des digues de protection des cours d'eau par la Communauté de Communes.

La réalisation de ces travaux d'entretien est confiée, d'une part, à des entreprises ayant une expérience dans ce type de travaux et, d'autre part, à des associations à but de réinsertion professionnelle telles que "La Main Verte" et "l'ADAPEI", accompagnées d'un encadrement diplômé (agent polyvalent d'entretien des cours d'eau).

La création de digues et d'ouvrages de protection contre les crues

Dans l'optique d'améliorer les écoulements et limiter les impacts dommageables sur les biens et les personnes en période de crue, la Communauté de Communes s'est lancée depuis 2002 dans de vastes programmes de "protection des zones habitées contre les crues" (ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, AVOLSHEIM...). Ces programmes consistent essentiellement en la mise en place de protections rapprochées contre les inondations. La principale structure de protection est la **digue** en matériaux terreux recouverte de végétation ligneuse.

Le projet de protection contre les crues des Communes d'ALTORF, DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM est actuellement en cours.

Les résultats de plusieurs études hydrauliques et d'une modélisation d'une crue centennale du Bras d'Altorf, nous ont permis de déterminer quels étaient les aménagements à réaliser pour mettre en sécurité les zones habitées de ces trois Communes. Les principaux aménagements prévus sont la réalisation d'un ensemble de digues de faibles hauteurs, la modification de quelques ouvrages hydrauliques et l'aménagement d'une aire de stockage provisoire d'eau de crue sur le secteur du BIRKENWALD pouvant accueillir jusqu'à 400 000 m³ d'eau.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces aménagements, un dossier "Loi sur l'Eau", une Déclaration d'Utilité Publique ainsi qu'un dossier "d'Intérêt Général" ont été instruits. Ces travaux seront engagés au début de l'année 2011. Ces aménagements hydrauliques seront accompagnés d'un volet "Travaux d'Intérêt Ecologique", qui s'appuiera sur une étude relative à la restauration des milieux écologiques et à la réhabilitation de l'équilibre hydro-morphologique du Bras d'Altorf.

A souligner, qu'un dossier similaire sur le quartier d'Hermolsheim à MUTZIG est en cours d'élaboration.

La réalisation de passes à poissons

La Communauté de Communes assure également la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de trois passes à poissons sur la Bruche. C'est ainsi que la réalisation de trois ouvrages piscicoles a été lancée depuis 2007, dans le but de permettre aux salmonidés (truite Fario...), grands migrateurs (saumons d'Atlantique, truites des mers...), cyprinidés d'eau vive (goujons, loches...) et aux anguilles de remonter la Bruche et d'atteindre ainsi de meilleures zones de frayères.

Un premier ouvrage a été réalisé sur le seuil de MOLSHEIM à l'automne 2007 et une seconde passe à poissons a vu le jour sur le seuil de MUTZIG, au courant de l'été 2009.



Réalisation de la passe à poissons d'AVOLSHEIM-WOLXHEIM



Passé à poissons de MOLSHEIM



Passé à poissons de MUTZIG

Les travaux de réalisation de la troisième et dernière passe à poissons, sur le seuil d'AVOLSHEIM-WOLXHEIM, ont démarré à la mi-août 2010 et devraient s'achever fin novembre 2010. Le principe général de cet ouvrage est la réalisation d'une rivière artificielle de contournement implantée en rive gauche de la Bruche et équipée de dix huit seuils en enrochements, lesquels permettront aux poissons de franchir l'obstacle.

- Le coût de la réalisation de ces travaux est estimé à **320 000 €**
- Ce type d'opération est financé en totalité par les différents partenaires de la Communauté de Communes, à savoir : le Département du Bas-Rhin (40 %), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (40%), la Fédération de Pêche du Bas-Rhin, Saumon-Rhin et le Comité de Gestion du Bassin Bruche-Mossig (20% les trois partenaires réunis).
- Une fois cette 3^{ème} et dernière passe à poissons mise en service, les principales frayères de la Bruche seront à nouveau accessibles, amorçant ainsi un nouveau cycle naturel.



Logement aidé

Réalisation d'opérations à MOLSHEIM et AVOLSHEIM

La Communauté de Communes a récemment acquis deux nouveaux immeubles en vue de poursuivre sa politique en matière de création de logements locatifs aidés.



Immeuble à AVOLSHEIM – ancienne école



Immeuble à MOLSHEIM – Place du Marché

Développement économique

Zone d'activités "ECOSPACE" :
Implantation d'entreprises

Trois nouvelles entreprises viennent tout juste d'acquies un terrain dans la partie artisanale de la Zone d'Activités "ECOSPACE" à MOLSHEIM. Il s'agit des sociétés ILLER ELECTRICITE, SCHEUER Henri et VIGNES et SERVICES.

8ème Vélo-Tour

Malgré la grisaille matinale, ce sont près de 1113 amoureux de la petite reine qui ont répondu présents, cette année encore, au traditionnel Vélo-Tour de la Communauté de Communes, qui a eu lieu le 26 septembre dernier.



L'inscription au Vélo-Tour permettait, outre le fait de recevoir en cadeau une gourde en aluminium isotherme estampillée Com'Com et un ticket ouvrant droit à une paire de knacks et une boisson gratuites, de participer à une grande tombola.

Le tirage au sort, qui a eu lieu au cours de la séance plénière du Conseil de Communauté du 29 septembre 2010, a désigné :

- **Adulte** : M. GUTH Jean-Philippe de MUTZIG qui remporte un Vélo à Assistance Electrique,
- **Enfant** : M. Dorian STANISIERE de GRESSWILLER qui gagne un VTT.

Piscines

Piscine Intercommunale de MUTZIG :

La piscine intercommunale de MUTZIG accueille, chaque année, de nombreux scolaires issus de la Communauté de Communes mais également de toute la Vallée de la Bruche. En dehors des plages horaires réservées à ces élèves, elle est ouverte au public tous les jours de la semaine et depuis la rentrée, deux nouveautés sont à noter :

- nouvelle plage horaire d'ouverture au public **le jeudi matin de 7H15 à 10H30**,
- mise en place d'aménagements ludiques du petit bassin **tous les dimanches de 9H30 à 11H00**.

Les deux bassins, l'un sportif de 15 m x 25 m chauffé à 28°C et l'autre dit "d'apprentissage" de 10 m x 12,5 m chauffé à 29°C, permettent ainsi d'offrir, aux plus grands comme aux plus petits, tout un panel d'activités : cours d'aquagym en musique, renforcement musculaire

du dos, école de natation, bébés nageurs, natation synchronisée et, tout récemment, location d'aquabikes et cours d'aquabiking.



L'aquabiking est une nouvelle activité innovante et accessible à tous qui permet non seulement un renforcement musculaire du bas du dos, mais aussi un fort travail cardiovasculaire.

Pour plus de renseignements sur les horaires et/ou activités proposées : www.cc-molsheim-mutzig.fr/ rubrique "Piscines".

Piscine Intercommunale de Plein-Air : un réaménagement nécessaire...

Le projet de liaison inter-quartiers de la Ville de MOLSHEIM, reliant la rue de Dachstein à la rue des Sports, va nécessiter un réaménagement des accès et des espaces verts de la piscine intercommunale de plein air de MOLSHEIM.

Ainsi, les surfaces nécessaires à la réalisation de cette liaison inter-quartiers, 21 ares au total, seront compensées par une partie de l'ancien terrain de foot de la Ville (36 ares). Le terrain de Beach Volley sera ainsi déplacé, des arbres seront replantés, les pelouses ressemées, un bac à sable pour les enfants sera installé ainsi que du mobilier en bois (tables, bancs...) et des brumisateurs. Par ailleurs, le nouveau site sera entièrement sécurisé et protégé des intrusions par un système de grillage ou mur de 2 mètres de hauteur.

Pistes cyclables

Liaison MUTZIG-DORLISHEIM (Via ZA "ATRIUM")

La liaison cyclable MUTZIG-DORLISHEIM va être réalisée en deux phases successives. La première phase MUTZIG - ZA ATRIUM devrait démarrer prochainement, la piste pourra ainsi être opérationnelle à l'été 2011. Le lancement de la seconde phase, ZA ATRIUM - DORLISHEIM, sera, quant à lui, conditionné par les acquisitions foncières restant à réaliser.

Le montant total des travaux de réalisation de cette liaison cyclable bidirectionnelle mixte s'élève à environ 330 000 € HT.



Redécouvrez la Région de Molsheim-Mutzig...

ALSACEZ
-VOUS!

Canal de la Bruche



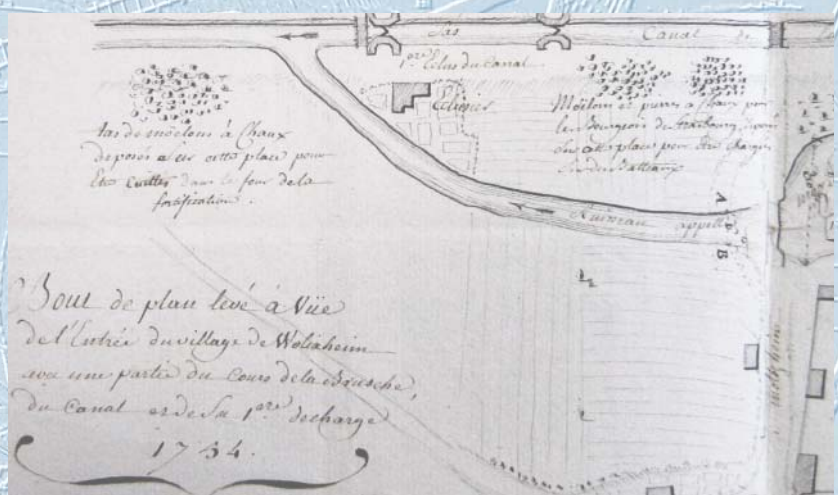
Aux abords de l'écluse n°2 à Ergersheim.

Désaffecté à la fin des années 1930 et radié des Voies navigables en 1958, le canal de la Bruche a été cédé par l'Etat au Département du Bas-Rhin en 2008.

Le chemin de halage, aménagé en piste cyclable par le Conseil Général du Bas-Rhin en 1986-88, est devenu l'une des promenades favorites des habitants de la région.

Sur place, cependant, rien ne dit au promeneur l'histoire du canal ni ce que sont les ouvrages d'art qu'il y rencontre. En voici donc quelques bribes...

DES CARRIÈRES ROYALES À L'AIRE DE CHARGEMENT DES BARGES



Bout de plan levé à vue de l'entrée du village de Wolxheim avec une partie du cours de la Bruche, du Canal et de la 1ère décharge, 1754 [ADBR] – détail.

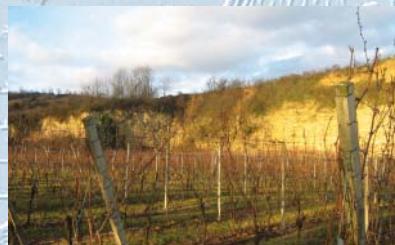
Un plaisant jeu de piste : dans le paysage d'aujourd'hui, reconstituer l'ancien cheminement des moellons, des carrières à l'aire de chargement des barges !

UN PEU D'HISTOIRE

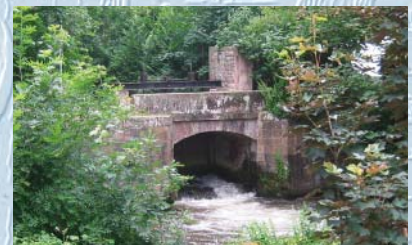
Strasbourg se rend aux Français le 30 septembre 1681. Le 3 octobre, Sébastien Leprestre de Vauban, Commissaire Général aux fortifications de Louis XIV, y dresse déjà les plans d'une citadelle et de trois forts, dont celui de Kehl.



Plan de Strasbourg, Amsterdam, 1693 [Cabinet des Estampes, Strasbourg].



Wolxheim : la carrière royale...



(1) en contrebas de la D 45, le vannage qui transforme la Mossig en canal et...



... le chemin qui en descend et conduit à la D 45...

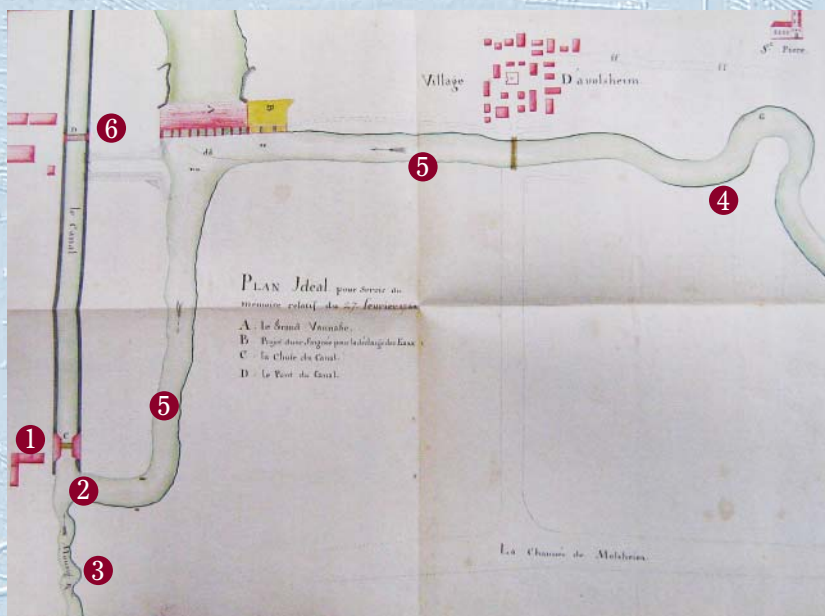


... et ce qui était peut-être une aire de chargement.

Destinés à verrouiller le passage du Rhin, les matériaux nécessaires, pierre de taille, moellons et chaux, viendront des carrières de Soultz-Bains et de Wolxheim. Pour les acheminer, Vauban envisage de rendre la Bruche navigable mais, confronté au cours impétueux et capricieux de la rivière, il opte pour la construction d'un canal.

L'idée atteste d'une vision novatrice du développement des voies de communication. Ainsi Vauban, qui avait calculé que le chargement d'une seule barge équivalait à celui de 24 chariots, sur une "route" autrement plus fiable que les chemins problématiques d'alors, projetait d'aménager le Rhin en véritable "autoroute" du fret militaire et civil !

LA "POMPE" DU CANAL



Plan idéal pour servir au Mémoire relatif au 27 février 1761 [ADBR].



(4) Au loin, l'ancienne gare de Soultz. Au premier plan, une passerelle enjambe le point de confluence de la tranchée de Champagne et de la Mossig.

Avant la fin du mois de novembre 1681, Vauban aura chevauché deux fois le long de la Bruche jusqu'à Molsheim, dressé les plans du canal, "marqué l'endroit des sas" (écluses) et envoyé le régiment de La Ferté à Soultz et à Wolxheim pour travailler aux carrières et construire des fours à chaux.

Le canal, construit par des milliers de soldats, de prisonniers et de paysans réquisitionnés, est achevé en moins d'un an ; des barges y circulent dès août 1682, halées à col d'homme et plus tard par des mulets. Il est long de 20 km, profond de 1,40 m (à l'époque) et large de 4,50 m (portes des sas). Onze écluses régulent le débit des eaux et rachètent un dénivelé de 28,50 m.

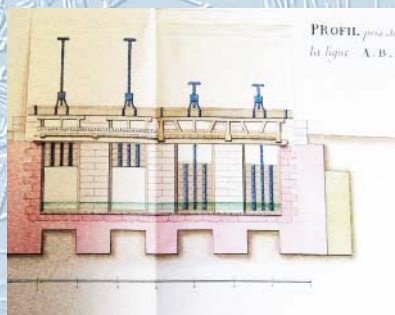
Pour alimenter le canal en eau, les cours de la Mossig (3) et de la Bruche (4) ont été modifiés et reliés par une tranchée dite de Champagne, du nom du régiment qui l'a creusée (5). En outre, pour réguler le débit du canal, un reversoir, dit aussi Grand Vannage, Epancheur ou Lang Bruck, a été érigé à Avolsheim (6).

Ce reversoir, "qui n'était qu'en charpente et fascinage", sera remplacé en 1748 par un ouvrage "en maçonnerie et pierre de taille" d'environ trente toises (58,50 m) de longueur. On l'augmentera

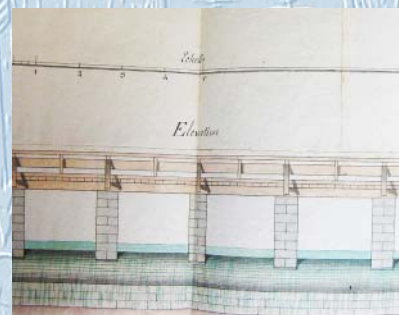


(5) La tranchée de Champagne à Avolsheim. A droite, le pont surmontant le reversoir ; à gauche, la tranchée remonte vers Wolxheim.

vingt ans plus tard d'un nouveau vannage (7) ouvrant sur une "saignée pour la décharge des eaux".



Plan, profil et élévation du grand reversoir qui soutient les eaux du Canal de la Bruche, communément dit le Grand Vannage, 1760 [ADBR] - détail.



Plan, profil et élévation du grand reversoir..., idem - détail.



(7) Le vannage ouvrant la "saignée de décharge des eaux", vu de l'aval.



(6) Le Grand Vannage d'Avolsheim vu de l'aval.

POUR EN SAVOIR PLUS

pour une promenade sur place, commentée, à pied ou à vélo :

Association Route VaubanRhénane
routevaubanrhenane@hotmail.com

Alsace



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DE LA RÉGION
 DE MOLLSHEIM-MUTZIG